

# PROVINCE DE QUÉBEC

Ville de Saint-Basile

Aux contribuables de la susdite municipalité

## AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par la soussignée,

**QUE :**

Le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile a adopté, lors d'une séance régulière du conseil tenue le 14<sup>e</sup> jour de mars 2022, **le règlement numéro 02-2022 visant à régir l'utilisation de l'eau potable et l'installation des compteurs d'eau.**

Toute personne, intéressée par ledit règlement, peut en prendre connaissance durant les heures régulières d'affaires soit de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00, à l'hôtel de Ville situé au 20, rue Saint-Georges, Saint-Basile.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi

**DONNÉ à Saint-Basile ce 23<sup>e</sup> jour de mars deux-mille-vingt-et-deux.**

---

Stéphanie Readman  
Assistante-greffière

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION ( ARTICLE 337 )**

*Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, une à la porte de l'hôtel de Ville le 23 mars 2022 et une deuxième sur le site internet de la Ville de Saint-Basile.*

**EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 23<sup>e</sup> jour de mars 2022.**

---

Stéphanie Readman  
Assistante-greffière